

Règlement des 10 bornes de Houchin.

Le club de Béthune Athlétisme et la commune de Houchin, organisent la deuxième édition des 10 Bornes de Houchin qui se déroulera le dimanche 03 Avril 2022.

Epreuves et tarifs

Les 10 bornes de Houchin est une course pédestre avec une alternance de sentiers, chemins de terre et routes du village. Nous proposons plusieurs courses :

- Une course Parent(s) enfant : 500 mètres, enfants entre 5 et 7 ans
- Une course enfants 1000 mètres, enfants de 7 à 13 ans (Eveil Athl., Poussins, Benjamins)
- Un 5km « nature », nés à partir de l'année 2007 (Catégorie Minimes)
- Un 10km « nature », nés à partir de 2005 (Cadets-cadettes)

En raison des frais engendrés par l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Inscriptions :

En ligne, en Mairie de Houchin et la veille de la course à Décathlon Béthune (en fonction du nombre de dossards).

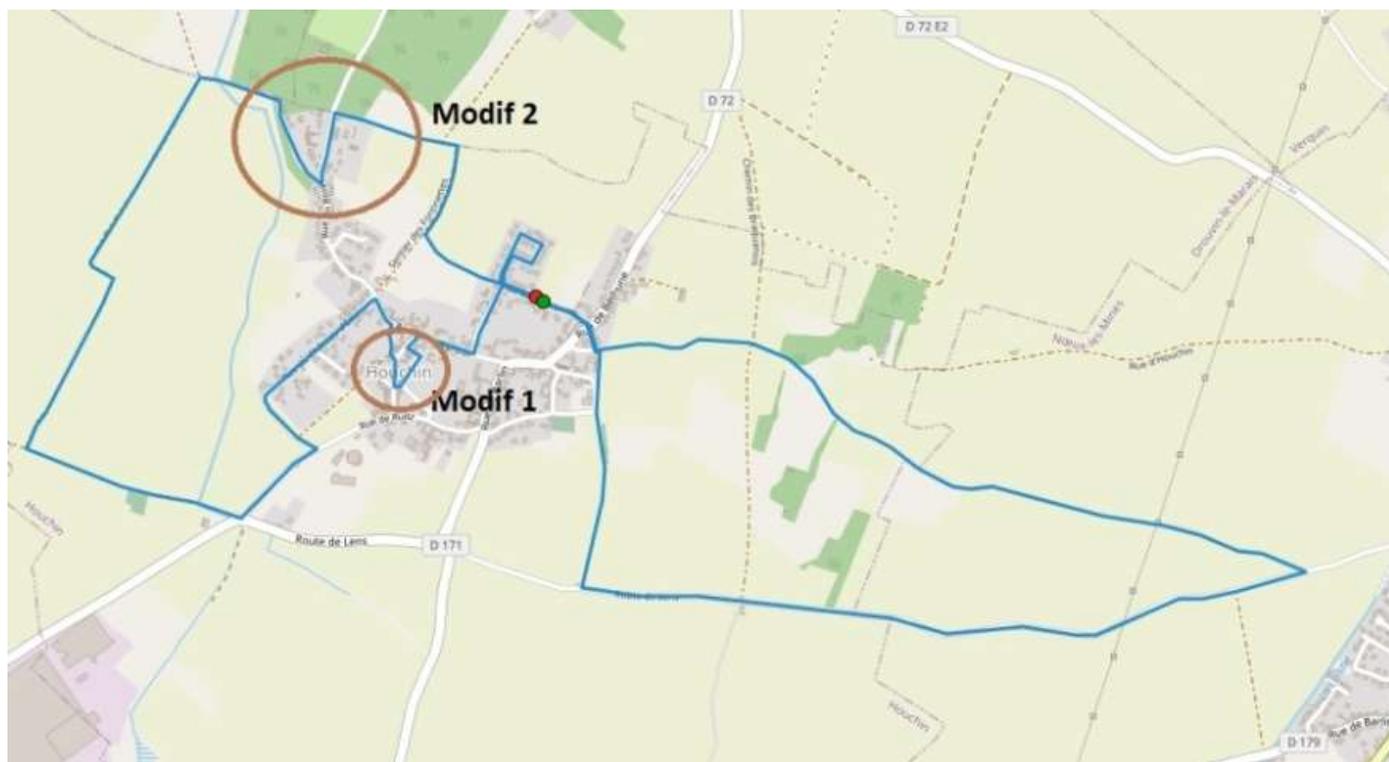
Inscriptions sur le site internet de Nordsport-chronométrage (lien d'accès sur la page Facebook : Les10bornesdehouchin)

Inscriptions en ligne jusqu'au jeudi 31 mars minuit.

Dès l'inscription effectuée, le participant reçoit un mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Parcours :

Le 5km et le 10 km se composent d'une boucle, des signaleurs seront répartis sur le parcours afin de le sécuriser au maximum.



La grande majorité du parcours se déroule sur des routes fermées à la circulation, les routes du village seront protégées par des barrières.

Nous rappelons également que aucun accompagnement n'est autorisé (chiens, vélos etc....) Sauf demandes spécifiques.

Retrait des dossards

Le jour de la course, jusqu'à 15 minutes avant le départ

Le samedi 02/04/2022 au décathlon de Béthune

Il conviendra de présenter la licence ou la copie du **certificat médical**, le **PASS SANITAIRE**, ainsi qu'une **pièce d'identité** ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Ravitaillements

⇒ **En fonction des conditions sanitaires**

« Petit » ravitaillement sur le 10 km à la moitié du parcours (Eau, Sirop, Sucre et biscuits)

« Grand » Ravitaillement à l'arrivée.

Protocole sanitaire

En fonction de la pandémie COVID, un protocole sanitaire strict sera appliqué sur l'ensemble de l'évènement.

⇒ Inscription en ligne recommandée.

- Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard. Tout dossier d'engagement incomplet sera refusé.
- Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards : Création de « couloirs » à l'aide de barrières et de rubalise pour orienter les inscrits (dossards, ...)

Zone de consigne / Toilettes

Une zone de consigne sera proposée si la situation sanitaire le permet.

Les toilettes de la salle polyvalente seront mises à disposition des coureurs (200m du point de départ)

Zone de course

- Utilisation de toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol et utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée

Les mesures évoluant régulièrement, notre équipe est en permanence en relation avec la mairie de Houchin et les autorités sanitaires et se verra le droit d'effectuer des modifications dans le règlement afin de corroborer avec les directives préfectorales.

Environnement

La course se veut durable, tout sera fait pour limiter notre empreinte Carbone et favoriser le développement durable.

Sécurité

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours.

Les secouristes pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours). **En cas d'urgence 06 28 18 96 45**

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Remise des prix

Les podiums auront lieu sur place à l'issue des épreuves. Les classements sont affichés sur place aux coureurs et sur la page « les10bornesdehouchin »

Toute réclamation concernant les résultats devra être faite auprès du juge arbitre de l'épreuve dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats.

Les récompenses ne seront délivrées qu'en présence du coureur, soit, vers 12h00.

En cas d'impératif et sur autorisation des organisateurs, une personne nommée par le coureur pourra prendre les récompenses en son nom.

Récompense

En bons d'achats Décathlon suivant la répartition ci-dessous :

Place / Distance	5 Km (H/F)	10 Km (H/F)
1	25	25
2	20	20
3	15	15

Houchinois

Un trophée Houchinois récompensera les meilleurs temps (Homme et Femme) sur les parcours du 5 et du 10 km.

Assurance

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et l'association Béthune Athlétisme décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.

Acceptation du règlement

Ma participation aux 10 Bornes de Houchin implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.